



## pension alimentaire après séparation

Par **laurence84**, le **12/09/2011** à **15:47**

bonjour, je viens vers vous car mon concubin viens de recevoir une lettre de la CAF lui ordonnant de payer une pension alimentaire de 200 euros pour son fils de 4 ans et demi. Or depuis sa séparation il y a 3 ans elle n'a jamais voulu qu'il le voie. Mon concubin n'a pas eu de convocation au tribunal pour évaluer ces revenus et pour pouvoir peut-être entrevoir son fils. Il gagne 1200 euros net et nous attendons un deuxième enfant de plus il a encore des dettes à payer de l'époque où ils étaient encore ensemble. Je suis très inquiète car on a déjà du mal à boucler les fins de mois et je suis moi-même au chômage. Peut-on réduire cette pension ?

Par **Domil**, le **12/09/2011** à **15:48**

La CAF doit s'appuyer sur un jugement. Que dit la lettre EXACTEMENT ?

[citation] Or depuis sa séparation il y a 3 ans elle n'a jamais voulu qu'il le voie. [/citation] C'est lui qui n'a pas voulu voir son enfant car s'il l'avait voulu, il faisait une requête au JAF pour établir ses droits d'hébergement.

Par **laurence84**, le **12/09/2011** à **15:56**

Il écrit que suite au jugement du mois de mai il doit une pension alimentaire de 200 euros en faveur de son fils et plus on a l'échéancier depuis mai alors qu'on n'était pas au courant des démarches de la mère

Par **Domil**, le **12/09/2011** à **16:03**

Il a fait le nécessaire pour donner son adresse à la mère ? Quand on ne connaît pas l'adresse, on assigne à la dernière adresse connue.

Allez chercher la copie du jugement au tribunal qui l'a émis ou aller à la CAF pour savoir s'ils peuvent lui en donner copie.

Par **laurence84**, le **13/09/2011** à **10:37**

quand il voulais le voir il trouver toujours porte close sans parler du tel qu elle a changé.parcé qu un jour son fils a repondu et il etait content d entendre son pere et du moment que sa mere a compris que c etait lui au tel,elle lui as arraché le tel et il as pleuré .Je precise que a cette epoque on habiter un appartement ne nous permettant pas de le recevoir decemment (pas de chambre).Nous sommes parti de la region en laissant le num de telephone a l oncle de son ex car elle ne voulais pas que l on s approche d elle et du petit de peur que l on enleve.elle a jeter le numero de tel comme elle as jeter son cadeau d anniversaire(vetement)en pretextant qu elle n habiller pas son fils comme un gitan. c est sur que de passer des habits de marques a des habits de grande distribution( kiabi...)ça a du la perturber la pauvre

Par **Domil**, le **13/09/2011** à **14:18**

Ne pas avoir de chambre ne justifie pas de ne jamais voir son enfant, un WE.  
Donc le père est parti sans laisser d'adresse, ce qui explique la non reception de la convocation pour l'audience d'établissement de la pension alimentaire. Il faut aussi voir si la mère a demandé et obtenu la suppression de l'autorité parentale pour désintérêt manifeste

Par **MmeKlod**, le **29/11/2012** à **18:44**

Nous sommes un peu dans la même situation. Je voudrais savoir si vous avez des réponses à me donner... Nous sommes désespéré :-)